

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2022
Séance du 9 février 2022

N° 56

Objet : Développement et animation du réseau des Géopartenaires
Demande de subvention au titre du dispositif Espace Valléen
2021 - 2027

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise (jusqu'au rapport n° 37), BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOGHOSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, ISOARD Christian, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 73), OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PELESTOR Michel (à partir du rapport n° 4 à la désignation du Sictiam), PEREIRA Georges, POURCEL Simone (jusqu'au rapport n° 57), PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 76), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert (absent au rapport n° 30), SANCHEZ Pierre Bernard, SEGOND Claude, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland (présent jusqu'au rapport n° 28)
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BOCQUET Patricia a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura
CHALVET Gilles a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à VIVOS Patrick
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude
PAUL Gilles a donné pouvoir à BAILLE Denis
PIERI Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
POUCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick (à partir du rapport n° 58)
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à ISOARD Christian

Etaient excusés :

BERTRAND Philippe	FLORES Sylvain
CROZALS Florent	REBOUL Chidéric
BOURJAC Jean Marie	UGHETTO Wendy
GRAVIERE Remy	

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt-deux et le neuf du mois de février à quatorze heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le 1er du mois de février 2022, s'est réuni au Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Application en ligne : www.papse.com

98_DE-004-200067437-20220209-56_09022022

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « Gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Cette compétence est mise en œuvre à travers les actions de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dont le territoire de 67 communes s'étend à la fois sur Provence Alpes Agglomération, qui en assure le portage et la gestion administrative, sur la Communauté de communes du Sisteronais-Buëch (avec laquelle une convention d'Entente Intercommunale a été signée le 26 octobre 2018) et sur les communes de Claret et Curbans.

Le développement et la mise en tourisme de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence est un axe majeur de la stratégie touristique de Provence Alpes Agglomération établie dans le cadre de l'exercice de la compétence « Promotion du tourisme » dévolue par la loi NOTRe.

Les Géopartenaires sont des professionnels relevant de différentes catégories (artisans, producteurs, hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités de pleine nature) qui contractualisent un partenariat avec le Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence pour la mise en valeur de leurs activités ou produits et de leur terroir autour des 18 objectifs de développement durable de l'UNESCO.

Ils sont organisés en réseau qui a besoin de se développer, de se structurer, d'être animé et de communiquer pour se faire connaître et remplir sa mission de participer à l'attractivité touristique et au développement économique du territoire du Géoparc.

Le projet comprendra :

- Des actions de sensibilisation et de formation des Géopartenaires à la connaissance des patrimoines du Géoparc (2.400 €) ;
- Des éductours pour échanger entre Géopartenaires et avec les professionnels du tourisme (2.400 €) ;
- L'acquisition et la prise en charge de stands des Géopartenaires sur des salons et manifestations (10.000 €) ;
- La production d'un kit de communication mis à disposition des Géopartenaires (3.000 €) ;
- La mise en place et le déploiement sur le territoire du label international « Géofood » valorisant les produits de bouche et la restauration locale en circuit court (5.000 €)
- L'ensemble de ces actions sera coordonné, animé et développé par un animateur recruté sur une durée de 2 ans (67.000 €).

Ce projet a été inscrit dans l'axe opérationnel n°3 de la candidature Espace Valléen 2021-2027 « Provence Alpes Agglomération, Terre d'émotions pures » : « Optimiser l'ingénierie touristique et favoriser l'intelligence collective ».

Afin de pouvoir réaliser ce projet dont le coût prévisionnel s'élève à 89.800,00 € TTC, il est proposé de solliciter le soutien du dispositif Espace Valléen selon le plan de financement suivant :

Dispositif Espace Valléen	71.840,00 €
Autofinancement PAA	17.960,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 11/02/2022

Apposition agrée: F-dépôts-enm

99_DE-804-200067437-20220209-56_09022022

Il vous est demandé :

- D'approuver l'opération et son plan de financement pour un montant total de 89.800,00 € TTC
- D'autoriser la Présidente à solliciter une subvention de 71.840,00 € auprès du dispositif Espace Valléen et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



